

Surveillance et Évaluation de l'état des milieux aquatiques

Dossier de la rédaction de H2o
August 2019

Milieux aquatiques continentaux, littoraux et marins - 3^{ème} édition

L'Agence française pour la biodiversité (AFB) lance la 3^{ème} édition de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Surveillance & Évaluation qui s'ouvre cette année aux eaux marines et à d'autres directives.

Cet AMI est destiné à toute entité publique ou privée intéressée pour soumettre un projet d'action en matière de surveillance et d'évaluation de l'état des écosystèmes continentaux, littoraux et marins. Il concerne également l'évaluation des activités humaines et des pressions qu'elles génèrent en réponse aux directives européennes : Directive Cadre sur l'Eau, Habitats Faune Flore et Oiseaux, Stratégie pour le Milieu Marin. Une attention particulière est accordée à la cohérence inter-directives. Ces projets doivent répondre à un besoin ou à un groupe de besoins identifiés dans le recueil "Développements en matière de surveillance et d'évaluation de l'état des milieux aquatiques continentaux, littoraux et marins dans le cadre des directives européennes", réalisé par l'AFB avec l'appui du ministère en charge de l'environnement et des instances impliquées dans la mise en œuvre de ces directives. L'enveloppe globale envisagée du présent appel à manifestations d'intérêt est d'environ 1 500 000 euros TTC. Quinze à vingt projets pourraient être retenus. Dépôt des dossiers de candidature jusqu'au 3 novembre 2019.

AMI État des milieux aquatiques